D

MAS

325

A l'usage des Pénitentes

MANUEL

DU JUBILÉ,

EN FORME DE CATECHISME,

PRÉCÉDÉ DU

MANDEMENT DE Mgr. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC, A L'OCCASION DU JUBILÉ;

De la lettre encyclique du Souverain Pontife, et suivi des prières pour les exercices.

Approuvé par Mgr. l'Archev. de Québec.

QUÉBEC:
De l'imprimerie d'Augustin Côté et Compagnie,
Près l'Archevêché.

1852.

Vu et approuvé le " MANUEL DU JUBILÉ, EN FORME DE CATÉCHISME, " précédé de Notre Mandement, et suivi de prières pour les exercices, rédigé par notre ordre et imprimé par MM. CÔTÉ & CIE. Nous en recommandons l'usage à tous les fidèles de notre diocèse.

Donné à l'Archevêché le 25 d'avril 1852.

+ P. F. ARCHEV. DE QUÉBEC.

MANDEMENT DE MGR. L'ARCHEVEQUE

A l'occasion du Jubilé

Accordé par N. S. P. le Pape Pie IX, par ses lettres apostoliques en date du 21 novembre 1851.

PIERRE-FLAVIEN TURGEON,

PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SAINT-SIEGE APOSTOLIQUE, ARCHEVEQUE DE QUEBEC.

Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses, et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Pour la seconde fois depuis son heureux avénement au trône pontifical, le pasteur suprême du troupeau de Jésus-Christ, Sa Sainteté le Pape Pie IX, demande que tous les fidèles unissent solennellement leurs prières aux siennes, afin d'attirer sur l'Eglise les secours extraordinaires dont elle a besoin dans ces jours d'épreuves et d'afflictions. Pour les engager plus efficacement à élever leurs voix suppliantes vers le Dieu des miséricordes, il ouvre les trésors spirituels qui lui sont confiés, et leur accorde l'indulgence plénière du Jubilé.

Sans doute, Nos Très-Chers Frères, les combats, les épreuves n'ont rien qui doive étonner l'Eglise ; c'est là sa destinée, son héritage sur la terre. Elle peut dire à bon droit avec le Roi-prophète : *Souvent, depuis ma jeunesse, les méchants m'ont déclaré la guerre, et ils n'ont pu prévaloir contre moi, Sæpè expugnaverunt me à juventute mea ; etenim non potuerunt mihi* (Ps. 128, V. 2.).

La barque de Pierre, si souvent battue par les vents et par les flots, est aujourd'hui assaillie dans sa course glorieuse par une des tempêtes les plus furieuses que l'enfer ait jamais soulevée contre elle. Pour la perdre, les puissances des ténèbres emploient les efforts les plus audacieux et ourdissent les plus noires conspirations. La touchante lettre apostolique dont vous allez entendre la lecture, vous dira ces tristes détails ; elle vous expliquera le cri de détresse qui s'échappe en ce moment du cœur de l'Europe catholique : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons. Domine, salva nos, perimus* (Matth. 8, 25).

Hélas ! N. T. C. F., notre pays, jusqu'ici le séjour privilégié de la foi pure du catholicisme, commence à ressentir l'agitation produite dans l'ancien monde par le vent pestilentiel des doctrines perverses. Dans nos campagnes, jadis si morales, si religieuses, se sont glissées, au moyen de certaines feuilles périodiques, des idées subversives de l'autorité, de l'ordre et de la morale. D'abord accueillies avec défiance et froideur, elles ont fini par se faire quelques prosélytes, même parmi des chrétiens attachés à leur religion. Quoique le mal soit encore loin d'être généralement répandu, il se montre néanmoins suffisamment pour nous faire craindre les malheurs qui désolent en ce moment l'Europe, et qui menacent de saper les bases de la société.

C'est avec douleur que nous vous le disons, N. T. C. F., l'homme ennemi est entré dans le champ du père de famille, et s'occupe à y semer l'ivraie au milieu du bon grain. En contemplant les fruits heureux produits si abondamment par les retraites paroissiales, dues au zèle de nos chers et dignes coopérateurs dans le saint ministère, nous avions été grandement consolé. Nous nous réjouissions en apprenant que les désordres avaient cessé, que la paix régnait dans les familles, que l'intem-

pérance avait disparu, que le règne de Dieu semblait s'affermir dans toutes les parties de notre immense diocèse. Et voilà que, honteux de ses défaites, l'esprit du mal s'efforce de renouveler la lutte et de ramener dans ses fers les victimes qui se sont soustraites à sa tyrannie. Dans plusieurs localités, l'intempérance relève sa tête hideuse et menaçante ; des hommes poussés par une déplorable cupidité, des hommes qui se disent chrétiens, spéculent sur le malheur et la ruine des familles, et s'efforcent d'introduire de nouveau parmi vous le démon de l'ivrognerie. Oh ! N. T. C. F., nous vous en supplions, au nom de ce Dieu abreuvé de fiel et de vinaigre, de ce Dieu mort pour vous sur la croix ; nous vous en supplions, unissez-vous pour étouffer ce monstre qui porterait la désolation dans vos familles, qui détruirait vos espérances pour ce monde et pour l'autre. Au milieu des exercices du Jubilé, renouvelez la résolution que vous avez prise de lui faire une guerre acharnée ; rappelez à leur devoir vos frères qui ont eu le malheur d'oublier leurs promesses, et prenez des mesures énergiques pour résister à l'ennemi commun et l'arrêter dans sa marche.

Nous désirons attirer encore votre attention sur un autre mal devenu commun parmi les populations rurales, et qui est la source d'une foule d'injustices et de haines : c'est ce malheureux esprit de chicane, qui, au mépris de la charité chrétienne, multiplie de plus en plus les procès dans les cours de justice. On les intente pour satisfaire une vengeance, pour contenter un orgueil blessé, pour résister à une loi dont on n'ignore pas le but louable. De là naissent les dissensions, les calomnies, les animosités et souvent la ruine des familles. Un des résultats les plus déplorables de cet état de choses est la fréquence des parjures, dont se plaignent avec amertume les magistrats chargés d'administrer la justice. A la honte de notre sainte religion, au mépris de l'an-

tique bonne foi de nos pères, le Saint-Nom de Dieu est attesté pour affirmer le mensonge et pour étayer l'injustice.

Voilà, N. T. C. F., sans parler de nos autres craintes pour le présent et pour l'avenir, voilà certes d'assez puissants motifs *d'élever vos yeux et vos cœurs vers les montagnes éternelles* (Ps. CXX. I), vers le Dieu de toute consolation pour le supplier d'avoir pitié de cette portion si intéressante de son héritage.

Mais, si la prière nous ouvre les portes du ciel, l'aumône nous purifie de tous nos péchés : *Eleemosyna ab omni peccato et à morte liberat* (Tob. 4, 11). Aussi parmi les œuvres prescrites pour gagner l'indulgence du Jubilé, le Souverain Pontife enjoint, dans le but d'attirer la miséricorde de Dieu sur les pécheurs, deux aumônes, l'une pour les pauvres, l'autre pour l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Ne soyez pas étonnés, N. T. C. F., si à cette occasion nous faisons appel à votre charité en faveur d'une institution que nous avons à cœur de compléter Depuis deux ans a été commencé, dans notre ville métropolitaine, un vaste Hospice de Charité, destiné à recevoir les malades, les infirmes, les orphelins qui se trouvent sans ressources et sans asile. Nous employons à l'avancement de cet édifice tous les moyens que la Divine Providence met à notre disposition ; mais ces moyens ne suffisent pas pour terminer une entreprise devenue si nécessaire. C'est vers cette bonne œuvre que nous vous invitons à diriger votre aumône en faveur des pauvres, persuadé que l'aide donné à cette institution de charité vous sera méritoire devant Dieu et remplira les vues du chef de l'église.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné, réglons et ordonnons ce qui suit :

I° Le temps du Jubilé, en vertu d'un indult particulier du Saint-Siége accordé à toute la province

ecclésiastique, durera trois mois, dans le diocèse, savoir : depuis le 30 mai prochain, jour de la Pentecôte, jusqu'au 29 août suivant, XIII° dimanche après la Pentecôte.

II° MM. les Curés, desservants et missionnaires choisiront sur cet intervalle de trois mois, une, deux ou trois semaines (suivant la population de leurs paroisses) pendant lesquelles ils procureront aux fidèles commis à leurs soins les exercices solennels du Jubilé.

III° L'ouverture des exercices sera annoncée dans chaque paroisse ou mission, la veille du jour où on les commencera, par la sonnerie des cloches, qui se fera durant un quart d'heure, aussitôt après l'angélus du soir ; et l'on en annoncera la fin de la même manière, le dernier jour des exercices, également après l'angélus du soir.

IV° Le premier jour des exercices, on chantera le *Veni, Creator*, avant la grand'messe, ou messe conventuelle, ou messe principale, pour implorer le secours de l'Esprit-Saint ; et, le dernier jour, on chantera le *Te Deum*, en actions de grâces pour les faveurs reçues. On pourra terminer les exercices de chaque jour par le salut ou la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

V° Pour gagner l'indulgence du Jubilé, qui est applicable *per modum suffragii* aux âmes du purgatoire, il faut aux termes des lettres apostoliques : 1° Confesser humblement et avec un sincère repentir ses péchés, en obtenir l'absolution sacramentelle, et recevoir le Très-Saint-Sacrement de l'Eucharistie ; 2° visiter les trois églises ou chapelles désignées pour les stations, ou visiter trois fois l'une d'elles, et y prier avec ferveur, pendant quelque temps, le Seigneur pour l'exaltation et la prospérité de Notre Mère la Sainte-Eglise et du Siége Apostolique, pour l'extirpation des hérésies, pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens et pour la paix et l'union de tout

le peuple fidèle ; 3° Jeûner une fois dans les trois mois ci-dessus indiqués pour le Jubilé ; 4° Faire une aumône aux pauvres, et une offrande pieuse, chacun suivant sa dévotion, à l'excellente œuvre de la *Propagation de la Foi*, œuvre qui est éminemment recommandée par le Souverain-Pontife à notre sollicitude pastorale. Quoique toutes ces œuvres puissent être accomplies pendant les trois mois que durera le Jubilé dans le diocèse, nous exhortons néanmoins les fidèles à s'en acquitter dans l'espace de temps qui aura été choisi pour les exercices solennels dans la localité à laquelle ils appartiennent ;

VI° Afin que l'indulgence du Jubilé puisse être gagnée par tous ceux qui, par infirmité, ou par quelqu'autre empêchement que ce soit, sont dans l'impossibilité d'accomplir les œuvres ci-dessus énumérées, les confesseurs sont autorisés à commuer les mêmes œuvres en d'autres œuvres de piété, ou à en remettre l'accomplissement à un temps aussi rapproché que possible de celui du Jubilé, et même à dispenser les enfants de la sainte communion ;

VII° Pour donner aux fidèles plus de facilité de faire l'aumône et l'offrande prescrites par les lettres apostoliques, il sera fait deux quêtes dans chaque localité, pendant les exercices solennels : le produit de l'une sera pour l'œuvre de la Propagation de la Foi et celui de l'autre sera appliqué, soit à l'Hospice de la Charité, si les circonstances permettent que l'on se rende à notre invitation, soit soulagement des pauvres. Il est à désirer que ces quêtes se fassent, autant que possible, le dimanche.—MM. les curés voudront bien indiquer quelques personnes à qui pourraient être confiées les aumônes de ceux qui seraient empêchés de se trouver à l'église, les jours auxquels les collectes ci-dessus mentionnées y seront faites.

VIII° Il convient que le jeûne prescrit soit

accompli, au choix des fidèles, le mercredi ou le vendredi de la semaine ou des semaines choisies dans chaque localité pour les exercices du Jubilé.

IX° Les églises qui devront être visitées par les paroissiens de Notre-Dame de Québec, sont la Cathédrale, l'église de St. Patrice et celle du faubourg St. Jean ; et, pour ceux de St. Roch, leur propre église, celle de l'Hôpital-Général et l'une des trois églises désignées pour être visitées par les paroissiens de Notre-Dame de Québec. Dans les paroisses ou missions du diocèse, les fidèles visiteront trois fois l'église du lieu. Quant aux endroits où il n'y a ni églises, ni chapelles, ou bien où il est difficile de s'y rendre, les confesseurs pourront changer les visites prescrites en quelques autres œuvres, suivant leur discrétion.....

.....

Sera le présent mandement lu et publié.....

.....au prône de toutes les églises ou chapelles principales et autres où l'on fait le service public, ainsi qu'en chapître, dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à l'Archevêché de Québec, le vingt-trois d'avril mil huit cent cinquante-deux, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre secrétaire.

✠ P. F. Archev. de Québec,

Par Monseigneur,

Edmond Langevin, Ptre.,

Secrétaire.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. S. P. LE PAPE,

Ordonnant des prieres et annoncant un nouveau Jubilé.

" Vénérables Frères,

" Salut et bénédiction apostolique.

" Notre cœur s'est réjoui dans le Seigneur, Vénérables Frères, et Nous avons rendu de très-humbles et très-grandes actions de grâces au Père très-clément et très-miséricordieux, au Dieu de toute consolation, dès que vos nombreux témoignages sont venus nous apprendre, au milieu des incessantes et douloureuses sollicitudes dont Nous accable le malheur des temps, les fruits très-précieux et très-abondants de saut, que, par l'inspiration de la grâce divine, les peuples commis à vos soins avaient recueillis de la faveur du Jubilé que Nous leur avons accordé. Vous Nous avez fait connaître, en effet, qu'à cette occasion, les fidèles de vos diocèses s'étaient empressés à l'envi d'accourir en grand nombre dans les églises avec un esprit humilié et un cœur contrit, pour y entendre la parole de Dieu, se purifier des souillures de leur âme dans le sacrement de la réconciliation, approcher de la sainte Table, et adresser selon Nos intentions au Dieu très-bon et très-grand de ferventes prières. Il en est résulté qu'un grand nombre, par le secours de la grâce divine, sortant de la fange du vice et des ténèbres de l'erreur où ils languissaient misérablement, sont entrés dans les voies de la vertu et de la vérité, et ont commencé à travailler à leur salut. Nous en avons été grandement consolé et réjoui, Nous qui sommes toujours si gravement inquet et préoccupé du salut de tous les

hommes confiés à Nos soins par la divine Providence, et ne désirons rien avec tant d'ardeur, ne demandons rien autre chose dans les vœux et les prières qui jour et nuit montent de Notre cœur humilié vers Dieu, sinon que tous les peuples, toutes les nations et toutes les familles marchent dans les sentiers de la foi, connaissent le Seigneur et l'aiment chaque jour davantage, observent fidèlement sa sainte loi et suivent avec constance le chemin qui conduit à la vie.

" Mais si d'une part, Vénérables Frères, Nous devons éprouver une grande joie en apprenant que les fidèles de vos diocèses ont recueilli abondamment les fruits spirituels de la grâce du Jubilé ; de l'autre, ce n'est pas pour Nous un médiocre sujet de douleur de voir quel triste et lamentable aspect présentent notre sainte religion, et la société civile dans ces temps malheureux. Nul d'entre vous n'ignore, Vénérables Frères, les perfides artifices, les monstrueuses doctrines, les conspirations de toute espèce que les ennemis de Dieu et du genre humain mettent en œuvre pour pervertir tous les esprits, corrompre les mœurs faire disparaître, s'il était possible, la religion de la face de la terre, briser tous les liens de la société civile et la détruire jusqu'en ses fondements. De là les ténèbres déplorables qui aveuglent tant d'esprits, la guerre acharnée faite à toute la religion catholique et à cette Chaire apostolique, la haine la plus implacable poursuivant la vertu et l'honnêteté ; de là les vices les plus honteux usurpant le nom de la vertu ; la licence effrénée de tout penser, de tout faire et de tout oser ; l'impatience absolue de tout commandement, de toute puissance, de toute autorité ; la dérision et le mépris déversés sur les choses les plus sacrées, sur les plus saintes lois, sur les plus excellentes institutions : de là surtout la déplorable corruption d'une jeunesse imprévoyante, le débordement empoisonné des mauvais livres, des libelles,

des brochures, des journaux répandus avec profusion et propageant partout la science du mal ; de là le venin mortel de l'*indifférentisme* et de l'incrédulité ; les mouvements séditieux, les conspirations sacriléges, la moquerie et l'outrage de toutes les lois humaines et divines. Vous n'ignorez pas non plus, Vénérables Frères, quelle anxiété, quelle incertitude quelle pénible hésitation, quelle terreur préoccupent et agitent tous leess prits, particulièrement les esprits des gens de bien, qui croient avec raison que les intérêts privés et publics ont à craindre tous les maux, lorsque les hommes, s'écartant misérablement des règles de la vérité, de la justice et de la religion, pour se livrer aux entraînements détestables de passions. effrénées, méditent tous les forfaits.

" Au milieu de tant de dangers, qui ne voit que toutes nos espérances doivent se reporter uniquement en Dieu, notre salut ; que vers lui doivent s'élever continuellement nos ferventes prières, pour que sa bonté propice répande sur tous les peuples les richesses de sa miséricorde, qu'il éclaire tous les esprits des lumières célestes de sa grâce, qu'il ramène dans la voie de la justice ceux qui s'égarent, qu'il daigne tourner vers lui les volontés rebelles de ses ennemis, insinuer dans tous les cœurs l'amour et la crainte de son saint nom, et leur inspirer de penser toujours et de faire tout ce qui est droit, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint ? Et puisque Dieu est plein de suavité, de douceur et de miséricorde, puisqu'il est riche envers tous ceux qui l'invoquent, puisqu'il regarde la prière des humbles et aime surtout à manifester sa puissance par la clémence et le pardon, approchons, Vénérables Frères, avec confiance du trône de grâce, pour obtenir miséricorde et trouver secours dans le temps opportun.

" Car celui qui demande reçoit, celui qui cherche

trouve, et on ouvre à celui qui frappe (Matth. 7, 8.). Rendons d'abord d'immortelles actions de grâces au Dieu de bonté! Que, dans la joie, nos lèvres louent son saint nom, puisque en de nombreuses contrées de l'univers catholique il daigne opérer les merveilles de sa miséricorde.

" Venons donc tous unanimement, animés par la sincérité de la même foi, par la fermeté de la même espérance, par l'ardeur de la même charité; en cessons un seul moment de prier et de supplier Dieu humblement et avec instance, pour qu'il arrache sa sainte Eglise à toutes les calamités, que chaque jour il l'agrandisse, la dilate et l'exalte parmi tous les peuples, dans toutes les contrées de la terre; qu'ainsi elle purifie le monde de toutes les erreurs, conduise avec une tendre bonté tous les hommes à la connaissance de la vérité et dans la voie du salut; afin que Dieu, devenu propice, détourne les fléaux de sa colère que nos péchés ont méritée, qu'il commande à la mer et aux vents, crée la tranquillité, donne à tous cette paix tant désirée, sauve son peuple, et, bénissant son héritage, le dirige et le conduise vers la céleste patrie.

" Et afin que Dieu, plus accessible, prête l'oreille à nos prières et exauce nos vœux, élevons nos regards et nos mains vers sa très-sainte mère, Marie, Vierge Immaculée; nous ne pourrions trouver de protection plus puissante ni plus assurée auprès de Dieu; elle est pour nous la plus tendre des mères, notre plus ferme confiance, et même tout le motif de nos espérances, puisqu'elle ne demande rien qu'elle ne l'obtienne et que sa prière ne saurait être repoussée.—Implorons aussi les suffrages d'abord du Prince des Apôtres, à qui Jésus-Christ lui-même a donné les clés du royaume des cieux, qu'il a établi comme la pierre fondamentale de son Eglise, sans que les portes de l'enfer puissent jamais prévaloir contre elle. Prions en-

suite Paul, le compagnon de son apostolat ; prions le patron de chaque cité, de chaque pays, et tous les bienheureux, pour que le Seigneur très-miséricordieux répande sur nous, avec abondance et largesse, les dons de sa bonté.

" Aussi, Vénérables Frères, tandis que Nous ordonnons ici des prières publiques dans Notre Ville sainte, Nous vous invitons, par ces lettres, à vous unir à Nous dans une communauté de vœux, vous et les peuples commis à vos soins ; Nous excitons de tout notre zèle votre fervente religion et votre piété, pour qu'en vos diocèses vous ayez soin de prescrire aussi des prières publiques, destinées à implorer la divine clémence.

" Et pour que les fidèles apportent plus d'ardeur et d'instance dans ces prières que vous ordonnerez, Nous avons résolu d'ouvrir de nouveau les trésors célestes de l'Eglise, sous la forme d'un Jubilé, comme il vous sera clairement indiqué par d'autres lettres qui sont jointes à celles-ci.

" Nous concevons dans notre cœur cette ferme espérance, Vénérables Frères, que ce sont les anges de paix qui, tenant en main les coupes et l'encensoir d'or, offriront sur l'autel d'or Nos humbles prières et celles de toute l'Eglise, pour que le Seigneur lui-même, les recevant avec un regard de bonté et exauçant Nos vœux, les vôtres et ceux de tous les fidèles, veuille dissiper les ténèbres de toutes les erreurs, chasser la tempête menaçante de tant de maux, tendre une main secourable à la société chrétienne et à la société civile, et faire que tous les hommes aient la même foi dans leurs esprits, la même piété dans leurs œuvres, le même amour pour la religion, pour la vertu, pour la vérité et pour la justice, le même zèle pour la paix, le même attachement aux liens de la charité ; et qu'ainsi, dans toute l'étendue de l'univers, le règne de son Fils unique, notre Seigneur Jésus-

Christ, soit chaque jour de plus en plus augmenté, affermi, exalté.

" Enfin, comme un gage anticipé de tous les dons célestes, et comme témoignage de Notre ardente charité pour vous, recevez la bénédiction apostolique, que, du fond de Notre cœur, Nous vous donnons avec amour à vous, Vénérables Frères, à tout le clergé, et à tous les fidèles confiés à votre vigilance.

" Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21e jour de novembre, l'an 1851, de Notre pontificat le sixième.

PIUS PP. IX. "

D

R
acco
glise
vres
que
temp

E
l'ann
Il or
dulg
ceux
Paul
129
daie
étai
que
y ga
sièc

C
trop
il ac
visit
blab
130
cett
qui
succ
puis
avai

MANUEL DU JUBILÉ, etc.

D. Qu'est-ce que le *Jubilé?*

R. C'est une solennité, une cérémonie ecclésiastique, accompagnée de prières, d'instructions, de visites d'églises, de processions et de plusieurs autres bonnes œuvres, que l'on fait pour gagner une indulgence plénière que le Pape accorde à l'Eglise universelle, en certain temps et à certaines occasions.

Boniface VIII fut le premier qui donna au Jubilé de l'année sainte la forme qu'il conserve encore aujourd'hui. Il ordonna qu'à commencer par l'année 1300, cette indulgence générale serait accordée, tous les cent ans, à ceux qui visiteraient les églises de St. Pierre et de St. Paul à Rome. Il le fit parce qu'on s'aperçut qu'en l'an 1299, les chemins étaient pleins de pélerins qui se rendaient à Rome de tous les côtés, et qui disaient qu'ils étaient venus sur ce qu'ils avaient appris de leurs pères, que ceux qui allaient à Rome, à la fin de chaque siècle, y gagnaient de grandes indulgences la dernière année du siècle.

Clément VI, jugeant que le terme de cent ans était trop long, le réduisit à cinquante ans; et effectivement, il accorda, l'an 1350, une indulgence générale à ceux qui visiteraient les quatre principales églises de Rome, semblable à celle que Boniface VIII avait accordée pour l'an 1300. Cela subsista jusqu'à Paul II, qui, l'an 1470, fixa cette indulgence à chaque vingt-cinquième année; ce qui fut exécuté pour la première fois par Sixte IV, son successeur, l'an 1475, et a été suivi avec uniformité depuis ce temps-là. Avant Paul II, le Pape Grégoire XI avait fait une Bulle pour fixer cette indulgence à chaque

trente-troisième année ; mais il ne paraît pas, par l'histoire, que cette bulle ait été mise à exécution.

D. Pourquoi cette indulgence générale des années saintes est-elle appelée *Jubilé* ?

R. Parce qu'elle a de grands rapports avec le *Jubilé* des Juifs. Le Pape Sixte IV est le premier qui ait donné le nom de Jubilé à cette indulgence. *Bulle de l'an* 1473.

D. Que signifie le mot *Jubilé* ?

R. Il signifie un temps de joie et de rémission accordée par l'Eglise, dont le Jubilé des Juifs était la figure.

D. D'où vient ce mot de *Jubilé ?*

R. Il vient du mot hébreu *Jobel*, qui signifie son de trompettes, parce qu'on s'en servait au temps du Jubilé des Hébreux, pour le publier. L'historien Josèphe dit qu'il signifie *liberté ;* en effet, les Juifs la recevaient dans le temps du Jubilé. St. Jérome dit que ce mot signifie *année de rémission ;* aussi, à la cinquantième année, il se publiait une liberté générale, comme le dit l'Ecriture-Sainte.

D. Qui a institué le Jubilé des Juifs ?

R. C'est Dieu, lorsqu'il dit à Moïse, dans le Lévitique, ch. 25, v. 10 : " Vous sanctifierez la cinquantième " année, et vous l'appellerez *rémission* pour tous les habi- " tants du pays, parce que c'est l'année du Jubilé." Ce mot se trouve en plusieurs autres endroits de l'Ecriture ; au ch. 27, v. 21 du Lévitique, il est dit : " Lorsque le " jour du Jubilé sera venu, il sera consacré au Sei- " gneur."

D. En quoi consistait cette rémission du Jubilé de l'ancienne loi ?

R. Cette rémission du Jubilé de l'ancienne loi, qui était la figure de la nouvelle, consistait principalement en ce que, dans l'année jubilaire des Juifs, les dettes étaient remises, les esclaves recouvraient leur liberté, et les biens aliénés retournaient à leurs premiers maîtres.

D. En quoi consiste le Jubilé de la loi nouvelle ?

R. Il consiste en ce que l'indulgence, que l'Eglise accorde aux fidèles, remet la peine temporelle dont les pécheurs sont redevables à la justice de Dieu, les délivre de l'esclavage du démon, et les fait rentrer dans la pos-

session des biens spirituels qu'ils avaient perdus par le péché.

D. Qu'entend-on par ce mot *indulgence ?*

R. On entend la rémission de la peine temporelle due au péché, après qu'il a été pardonné dans le sacrement de pénitence, quant à la peine éternelle.

D. Le sacrement de pénitence, en remettant le péché entièrement, ne remet-il pas aussi toutes les peines qui lui sont dues ?

R. Le sacrement de pénitence, en remettant entièrement le péché, remet, à la vérité, la peine éternelle que le péché mortel mérite ; mais il laisse l'obligation de subir des peines temporelles pour l'expiation des péchés qu'il remet. Lisez le 14e. ch. du livre des Nombres, vous y verrez que Dieu, en pardonnant à un peuple ingrat et rebelle, le condamne, cependant, à ne point entrer dans la terre promise. Lisez encore le 12e. ch. du 2d. livre des Rois, v. 10, 13 et 14, vous y verrez que Dieu pardonne à David deux crimes énormes dont il s'était rendu coupable, en considération de la douleur profonde qu'il en avait conçue ; néanmoins il lui prédit les châtiments temporels qui doivent en être la satisfaction.

D. Où le chrétien expie-t-il les péchés dont il reçoit la rémission dans le sacrement de pénitence ?

R. Il les expie, en cette vie, par des satisfactions volontaires, ou en l'autre, dans le purgatoire.

D. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'imposer ces peines temporelles ?

R. Oui ; c'est une conséquence du pouvoir que Jésus-Christ lui a laissé de remettre les péchés. *Quorum remiseritis peccata remittuntur eis.*—S.Jean, ch. 20, v.23. Elle doit, comme Jésus-Christ, dont elle tient la place, en remettant la peine due au péché, exiger et imposer des satisfactions temporelles dues à ce même péché ; et c'est aussi ce qu'elle fait toujours dans le sacrement de pénitence.

D. La discipline de l'Eglise a-t-elle toujours été la même dans l'imposition de ces peines ?

R. Non ; l'Eglise a jugé à propos, pendant plusieurs siècles, d'imposer pour certains péchés, des pénitences

publiques qui duraient souvent plusieurs années, et qu'elle n'a plus coutume d'imposer aujourd'hui.

D. Depuis que l'Eglise n'impose point ordinairement ces sortes de pénitences, le pénitent n'est-il obligé qu'aux pénitences que le confesseur lui impose ?

R. Comme ces pénitences, enjointes à présent par les confesseurs, très-souvent ne sont pas entièrement proportionnées à l'énormité et au nombre des péchés, le pénitent doit, pour l'ordinaire, joindre à ces pénitences d'autres satisfactions ou œuvres de pénitence que le confesseur ne lui impose pas.

D. Comment feriez-vous voir que celui qui a accompli la pénitence enjointe par le confesseur, est souvent encore obligé à d'autres satisfactions volontaires ?

R. Cela est facile. Le péché méritant maintenant une peine aussi grande qu'il méritait dans les premiers siècles de l'Eglise, et les peines que les confesseurs enjoignent de nos jours aux pénitents, ayant pour l'ordinaire peu de proportion avec la rigueur de la pénitence que l'Eglise imposait alors, sans qu'elle crût excéder ce que demandaient la grandeur du péché et la justice de Dieu, il est ordinairement nécessaire que le pénitent joigne quelques satisfactions à celles qui lui sont imposées dans le tribunal de la pénitence.

D. Comment les peines temporelles dues au péché se remettent-elles par l'indulgence ?

R. Le voici : l'indulgence nous fait l'application des satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints, pour compenser ce que nous devons à sa justice. Il est certain que Jésus-Christ, dont toutes les actions ont été d'un prix infini, a satisfait à Dieu surabondamment pour toutes les peines dont les hommes peuvent être redevables à la justice divine. On ne saurait douter que, parmi les saints, il n'y en ait eu un très-grand nombre dont les satisfactions ont été surabondantes. Oserait-on se plaindre de la plus pure des vierges, qui, quoiqu'exempte de tout péché, a tant souffert que son âme a été transpercée d'un glaive de douleurs ? *Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.*—Luc, 2. v. 35. Le niera-t-on du saint précurseur, qui, livré dès son enfance aux plus rigoureuses austérités, redouble chaque jour ses mérites, et y mit le com-

ble par un glorieux martyre ? Enfin, pourrait-on le nier de tant d'illustres confesseurs, qui, purifiés du péché et de ses peines par les eaux de la régénération, ont peu de temps après, et quelquefois le même jour, triomphé des Néron et des Domitien ? Mais, s'il en est ainsi, n'est-il pas constant qu'il y a eu des saints dont les peines, comme celles de Job, ont surpassé, de toute la pesanteur du sable de la mer, les péchés qu'ils avaient commis ? *Utinàm appenderentur peccata mea, quibus iram merui : et calamitas, quam patior, in staterâ. Quasi arena maris hæc gravior appareret.*—Job, ch. 6, v. 1, 2. Ces satisfactions de Jésus-Christ et des saints forment un trésor inépuisable, dont Jésus-Christ a confié la dispensation à son Eglise ; c'est pourquoi les souverains pontifes déclarent, dans les bulles des Jubilés, qu'ils ouvrent les trésors de l'Eglise.

D. L'Eglise a-t-elle le pouvoir d'appliquer ainsi, à son choix, les mérites de Jésus-Christ ?

R. Ce pouvoir est une suite nécessaire de ces paroles de Jésus-Christ : " Tout ce que vous délierez sur la terre, " sera délié dans le ciel."—Matt. ch. 16, v. 19, et ch. 18, v. 18 ; car on ne peut délier qu'en appliquant les mérites de Jésus-Christ. Cette parole du divin Maître ne souffre aucune restriction ; il ne donne pas seulement à l'Eglise le pouvoir de remettre la peine éternelle due au péché, soit éternelle, soit temporelle : c'est pourquoi le Pape Clément VI, dans la bulle du Jubilé de l'an 1350, insérée dans le Droit Canon, dit expressément que " l'E- " glise a reçu le pouvoir d'accorder la rémission totale de " la peine temporelle due au péché," en appliquant aux pécheurs les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ et des saints.

D. Les satisfactions de Jésus-Christ ne sont-elles pas suffisantes toutes seules ?

R. Elles sont infiniment plus que suffisantes, et tout le mérite des souffrances des saints n'est qu'un écoulement et une application du mérite infini des souffrances de Jésus-Christ, loin que ce soit un supplément aux satisfactions du Sauveur, comme si elles étaient insuffisantes et imparfaites, et qu'on y pût ajouter quelque chose ; erreur

impie qu'on nous impose faussement, et dont nous avons la plus grande horreur.

D. Pourquoi donc joignez-vous les satisfactions des saints à celles de Jésus-Christ ?

R. Parce que, 1°. Les satisfactions des saints ne sont pas séparées de celles de Jésus-Christ, dont elles tirent toute leur valeur ; 4°. En joignant les saints à Jésus-Christ, nous joignons les membres au chef ; 3°. En cela nous suivons l'esprit ancien de l'église ; car elle accordait autrefois les indulgences en vue des prières et des satisfactions des saints martyrs, qui, avant leur mort, avaient demandé cette grâce pour les pécheurs pénitents, comme on le voit par les lettres 9, 10 et 13 de St. Cyprien.

D. L'Eglise peut-elle ainsi appliquer, à sa volonté, les satisfactions des saints qui sont dans le ciel ?

R. Cette application est une suite de la communion des saints et de l'union que tous les membres de l'Eglise ont avec Jésus-Christ. Elle l'a toujours enseigné ainsi : Tertul. liv. aux mart. ch. 1. Liv. de la chasteté, ch. dernier. St. Cyprien ci-dessus cité.

D. L'intention de l'Eglise est-elle de nous décharger entièrement, par l'indulgence plénière, de l'obligation de satisfaire à Dieu ?

R. Quoique l'Eglise veuille suppléer, par l'indulgence plénière, à notre faiblesse et à la disproportion de nos pénitences, néanmoins son intention n'est pas de nous décharger de l'obligation de satisfaire à Dieu, soit par les pénitences que le confesseur nous prescrit, soit par celles que nous nous imposons nous-mêmes, soit enfin, par notre patience dans les maux que la providence de Dieu nous envoie.

D. Les confesseurs doivent donc imposer, dans le temps du Jubilé, des pénitences convenables ?

R. Oui ; le Pape dans sa bulle, à l'exemple de ses prédécesseurs, recommande expressément *des pénitences salutaires.*

D. Qui sont ceux qui gagnent l'indulgence plénière du Jubilé ?

R. Ce sont ceux qui sont *vraiment pénitents*, et qui accomplissent les conditions prescrites par la bulle du Jubilé.

D. Quelles sont les conditions du présent Jubilé ?

R. Ces conditions sont prescrites dans le mandement de Monseigneur inséré plus haut. *Voir art. IV.*

D. Y a-t-il quelque ordre à garder dans l'accomplissement de ces œuvres saintes ?

R. Il est plus à propos et plus sûr de les commencer par une bonne confession, afin de pouvoir faire, en état de grâce, les autres bonnes œuvres prescrites par la bulle du Jubilé ; car, quoique les bonnes œuvres, qui se font par celui qui n'est point encore en état de grâce, ne laissent pas d'être utiles, il est hors de doute, cependant, qu'elles servent bien davantage et qu'elles sont beaucoup plus agréables à Dieu, quand celui qui les fait est en état de grâce. Il faut même, pour gagner l'indulgence, être en état de grâce, non seulement en communiant, mais aussi en s'acquittant de la dernière œuvre, lors même que l'on ne termine pas par la sainte communion.

D. Quel est le moyen de faire une bonne confession ?

R. Il faut, quelques jours avant, demander à Dieu avec ferveur l'esprit de pénitence, la connaissance de ses péchés et la grâce de les détester ; examiner bien sa conscience, se réconcilier avec ses ennemis, restituer le bien ou l'honneur enlevés au prochain, s'éloigner des occasions prochaines de retomber dans le péché, et faire une ferme résolution de ne plus offenser Dieu.

D. Est-il nécessaire, pour gagner le Jubilé, de faire une confession générale ?

R. Non ; il n'est pas précisément nécessaire, à l'occasion du Jubilé, de faire une confession générale : une confession ordinaire, faite avec les dispositions requises, est suffisante. Si le pénitent croit avoir des raisons de faire une confession générale, il doit les exposer avec simplicité de cœur à son confesseur, et s'en rapporter à son jugement.

D. Suffit-il d'accomplir à l'extérieur les œuvres prescrites par la bulle du Jubilé ?

R. Non ; il faut qu'elles soient faites avec les dispositions intérieures dont Dieu et l'Eglise veulent que ces œuvres soient accompagnées.

D. Dans quel état et dans quel esprit faut-il faire la visite des églises ?

R. Il faut la faire avec modestie et recueillement, ayant l'esprit occupé de quelque bonne pensée, le cœur élevé à Dieu, faisant quelque prière, et se regardant comme des criminels qui, voulant obtenir grâce, vont de porte en porte solliciter les amis de leur souverain juge d'intercéder pour eux ; et l'essentiel est de prier avec attention, humilité, confiance et au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

D. Quels sont les motifs qui doivent nous engager à faire tout notre possible pour gagner le Jubilé ?

R. Les voici : 1°. Le désir de l'Eglise qui nous exhorte et qui nous en presse ; 2°. Le besoin que nous avons de satisfaire à Dieu pour les péchés sans nombre que nous avons commis ; 3°. La facilité et les moyens que le Jubilé nous donne de nous acquitter envers la justice divine ; 4°. Le concours des prières et des bonnes œuvres des autres fidèles, capables d'obtenir plus facilement notre conversion ; 5°. L'incertitude de pouvoir jamais retrouver l'occasion de gagner le Jubilé, si nous la perdons ; 6°. Enfin, l'obligation que nous avons de ne pas mépriser le prix des mérites infinis de Jésus-Christ, des souffrances des martyrs, et de la pénitence de tant de saints dont la communication nous est offerte avec plénitude dans la grâce du Jubilé.

D. Quelles intentions doit-on avoir pour gagner le Jubilé ?

R. On doit se proposer, 1°. De satisfaire à Dieu entièrement et promptement ; 2°. De détruire en soi tous les restes du péché ; 3°. De s'unir plus intimement et plus parfaitement à Jésus-Christ ; en un mot, il faut avoir toutes les intentions exprimées dans la bulle.

D. Est-on obligé de jeûner ou de faire l'aumône pour gagner le Jubilé ?

R. Les Lettres Apostoliques de N. S. P. le Pape Pie IX, du 21 novembre 1851, en vertu desquelles il accorde l'indulgence du nouveau Jubilé qui vient d'être publié dans ce diocèse, enjoignent de jeûner le mercredi ou le vendredi d'une même semaine pendant le Jubilé. Il y est aussi recommandé d'ajouter deux aumônes

aux jeûnes et aux prières marquées, afin de les rendre plus agréables à Dieu, surtout dans un temps où les besoins des pauvres sont si pressants. *Voyez ci-dessus les articles VII et VIII du mandement de Mgr. l'archevêque.*

D. Quelles pratiques conseilleriez-vous pour gagner le Jubilé ?

R. Il serait très-convenable de joindre la prière, l'aumône et quelque mortification ou pénitence, chacun des jours consacrés aux exercices du Jubilé; mais on ne saurait trop recommander de les passer tous dans l'esprit de prière et de pénitence, et de faire, chaque jour, quelque prière particulière au Seigneur, pour qu'il accorde à N. S. P. le Pape les grâces dont il a besoin pour procurer la gloire de Dieu, l'utilité de la sainte Eglise et l'édification spirituelle de tous les fidèles ; qu'il extirpe les hérésies et les divisions sur la religion ; qu'il protége et qu'il étende la foi catholique ; enfin, qu'il procure le salut et conserve la tranquillité de tout le peuple chrétien. Il convient encore de prier pour Mgr. l'archevêque et pour tous les pasteurs de l'église, pour tous les besoins de ce diocèse et pour les nôtres en particulier.

D. Quelles dispositions intérieures doit avoir celui qui désire gagner le Jubilé ?

R. On peut réduire les dispositions intérieures, nécessaires pour gagner le Jubilé, à quatre principales, qui sont la foi, la pénitence, une intention droite et l'amour de l'Eglise.

D. En quoi consiste la *foi ?*

R. Elle consiste à croire tout ce que Dieu a révélé à son Eglise, tout ce que croit et enseigne la sainte église catholique, apostolique et romaine, et en particulier, le pouvoir de lier et de délier, de retenir et de remettre les péchés, qu'elle a reçu de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; mais cette foi doit être vive et soutenue par une confiance raisonnable, qui nous faisant beaucoup espérer l'indulgence, si nous nous y préparons par la pénitence, nous fera souvenir que l'indulgence qui nous est accordée, deviendra, par notre faute, une paix fausse, inutile et préjudiciable à notre salut, si nous la séparons de la pénitence.

D. En quoi consiste la *pénitence ?*

R. Les SS. Pères nous apprennent qu'il n'y a point de pénitence véritable et assurée, sans la haine du péché et l'amour de Dieu.

D. Que produit la haine du péché dans une âme vraiment pénitente ?

R. La haine du péché porte un vrai pénitent ; 1°. A repasser dans l'amertume de son cœur ses péchés passés ; 2°. A s'en humilier, à en gémir devant Dieu par une vive contrition et un regret sincère de les avoir commis ; 3°. A s'en accuser avec une entière sincérité et le plus grand repentir ; 4°. A les expier par des œuvres pénibles et par l'humble acceptation des maux que Dieu envoie ; enfin, à se précautionner pour l'avenir contre le péché, le fuyant comme le serpent, et évitant avec soin toutes les occasions qui peuvent mettre en danger d'y retomber.

D. En quoi l'amour de Dieu sert-il pour rendre la pénitence véritable et assurée ?

R. Il sert, 1°. A convertir et à changer le cœur du pécheur, qui demeure toujours tourné vers la créature, tant qu'il ne se tourne pas vers le Créateur en l'aimant ; 2°. A ôter l'affection du péché, qui règne dans le cœur du pécheur jusqu'à ce qu'il commence à aimer Dieu comme source de toute justice ; 3°. A le porter à une plus grande détestation du péché ; 4°. A lui faire mener une vie nouvelle qui change ses pensées, ses actions, ses paroles, et les rende agréables à Dieu ; enfin, à l'affermir et le fortifier contre le péché et les attaques du démon, contre qui on est trop faible, quand on n'aime pas Dieu.

D. En quoi consiste cette *intention droite* que vous dites être la 3e disposition pour gagner le Jubilé ?

R. L'intention droite qui doit porter le fidèle qui aime Dieu à gagner l'indulgence du Jubilé est : 1°. De ne négliger aucun des moyens qui peuvent servir à achever de satisfaire à Dieu ; 2°. D'être délivré de tout ce qui engage Dieu à le punir encore, et qui retarderait, après sa mort, la jouissance de Dieu ; 3°. De trouver dans l'indulgence de quoi suppléer à ce que sa faiblesse et la courte durée de cette vie pourraient faire manquer à sa satisfaction et à sa pénitence, quoiqu'il ait un grand désir de la continuer toute la vie.

D. Pourquoi mettez-vous l'*amour de l'Eglise* comme la dernière disposition nécessaire pour gagner le Jubilé?

R. L'amour de l'Eglise est une disposition nécessaire pour gagner le Jubilé, principalement pour deux raisons; 1°. Parce qu'il est juste de reconnaître, par cet amour, la tendresse et l'amour de l'Eglise, qui, saintement empressée de voir *Jésus-Christ formé en nous*, se met elle-même en prières et en larmes, et unit tous ses enfants par des prières générales pour faire obtenir de Dieu une pleine indulgence; 2°. Parce que le but principal de ce Jubilé est le bien universel de toute l'Eglise, pour tous les besoins de laquelle N. S. P. le Pape nous oblige de prier; ce que nous ne pouvons bien faire, si l'amour de l'Eglise ne nous anime et ne soutient nos prières.

D. Quelle différence y a-t-il entre le Jubilé et l'indulgence?

R. Il n'y en a point quant à l'effet; car celui qui gagne pleinement l'un ou l'autre, obtient également la rémission de toute la peine temporelle due aux péchés actuels commis depuis le baptême; mais il y en a beaucoup quant aux priviléges, car, 1°. La cause du Jubilé est plus importante et plus manifeste; 2°. Il regarde les besoins généraux de la chrétienté; 3°. Il s'étend en tous lieux et sur tous les fidèles; 4°. Il prescrit des œuvres plus satisfactoires; 5°. Il est plus impétratoire, puisqu'il réunit les vœux et les désirs de toute l'Eglise; 6°. La forme est plus solennelle; 7°. Il donne une ample liberté aux pénitents de choisir tels confesseurs approuvés qu'ils voudront; 8°. Et aux confesseurs divers pouvoirs considérables.

D. Combien y a-t-il de sortes *d'indulgences?*

R. Il y en a de deux sortes: *l'indulgence plénière* et *l'indulgence partielle.*

D. Qu'entendez-vous par *l'indulgence plénière?*

R. J'entends celle qui remet, lorsqu'on n'y apporte aucun obstable, toutes les peines temporelles dues encore au péché, après que la tache en est effacée par le sacrement de pénitence.

D. Qu'entendez-vous par *indulgence partielle?*

R. J'entends celle qui ne remet qu'une partie de ces

peines ; telles sont les indulgences de 40 jours, de 100 jours, d'un an, et autres semblables.

D. Quelle est l'origine de ces indulgences ?

R. La voici : l'Eglise, dès les premiers siècles, avait fait des réglements de discipline, qu'on appelait *canons pénitentiaux ;* car le mot *canon* en grec signifie *règle.* Ces canons attachaient une pénitence plus ou moins longue, plus ou moins sévère à certains péchés ; par exemple :

Pour avoir abandonné la foi catholique, 2 ans de pénitence ;

Pour s'être parjuré avec connaissance, ou pour avoir porté quelqu'autre à se parjurer, 40 jours au pain et à l'eau, et les 7 années suivantes en pénitence ;

Pour avoir fait une œuvre servile un jour de dimanche ou de fête, jeûner 3 jours au pain et à l'eau ;

Pour avoir vendu à faux poids ou à fausse mesure, 20 jours au pain et à l'eau ; et ainsi des autres péchés.

Durant le temps de pénitence, il y avait des pratiques de mortification marquées pour certains jours, telles que de faire abstinence et de jeûner, ou de jeûner au pain et à l'eau 2 ou 3 jours de la semaine. Ceux qui ne pouvaient pas supporter le jeûne ou l'abstinence, étaient obligés d'y suppléer par des aumônes, des prières et d'autres œuvres de charité ; mais la piété s'étant refroidie, l'Eglise, toujours conduite par le Saint-Esprit, a jugé à propos de se relâcher de sa première rigueur, et de faire remise d'une partie de ces pénitences, en vertu du pouvoir qu'elle en a reçu de Jésus-Christ. C'est la rémission de ces peines canoniques que l'on appelle indulgence de 40 jours, de 100 jours, etc.

D. L'indulgence plénière dispense-t-elle de faire pénitence ?

R. Non, parce que l'Eglise l'a toujours fait connaître par sa pratique. St. Paul n'usa d'indulgence envers l'incestueux de Corinthe qu'après avoir remarqué dans ce pécheur une douleur amère de son péché et une sainte ardeur pour la pénitence. Dans les siècles où la pénitence publique était en usage, on n'usait d'indulgence à l'égard des pécheurs que lorsqu'ils avaient déjà fait une partie de la pénitence ; enfin, N. S. P. le Pape déclare, dans sa

bulle, que l'indulgence qu'il accorde ne peut être gagnée que par ceux qui seront véritablement pénitents.

D. Le confesseur peut-il différer l'absolution dans le saint temps du Jubilé ?

R. Quoique le confesseur ait des pouvoirs plus étendus dans ce saint temps que dans un autre, néanmoins il ne lui est pas permis de donner l'absolution à ceux qui ne seraient pas bien disposés : autrement il trahirait son ministère, et le pénitent ne profiterait pas de la grâce du Jubilé.

D. Les confesseurs peuvent-ils différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouveraient pas en état de recevoir l'absolution ?

R. Oui ; les confesseurs peuvent et même doivent différer le Jubilé à ceux qu'ils ne trouvent pas en état de recevoir l'absolution ; mais ce délai ne servira qu'à ceux qui s'efforcent d'entrer dans de véritables sentiments de pénitence, de s'amender, de se remettre en état de recevoir au plus tôt l'absolution et de gagner le Jubilé.

D. Ceux qui, pour quelque empêchement légitime, ne peuvent accomplir en tout ou en partie les œuvres prescrites par le Jubilé, sont-ils privés de la grâce du Jubilé ?

R. Non ; ils n'en sont pas privés. Ceux qui se trouveraient en voyage, sur terre ou sur mer, pourront, dès qu'ils seront de retour en leur domicile, ou s'ils s'arrêtent dans toute autre résidence, après le temps fixé par la bulle, gagner l'indulgence du Jubilé, pourvû que, vraiment contrits, s'étant confessés et ayant communié, ils remplissent les autres conditions prescrites dans le mandement de Monseigneur. A l'égard des personnes qui sont dans l'impuissance de faire les visites ou d'observer les jeûnes prescrits, les Ordinaires des lieux pourront, soit par eux-mêmes, soit par les confesseurs, prescrire à toutes, ou chacune des dites personnes, d'autres œuvres de piété, de charité ou de religion, pour leur tenir respectivement lieu de ces visites.

D. Quels sont les priviléges que le Pape joint à l'indulgence plénière de ce Jubilé ?

R. Ces privilèges sont : 1° La liberté qu'ont les pénitents de s'adresser à tel confesseur qu'ils voudront choisir entre ceux qui sont approuvés par l'archevêque ; 2° Le

pouvoir qui est accordé au confesseur d'absoudre, au for de la conscience et pour cette fois seulement, des censures et des cas réservés ; 3° La permission qu'a le confesseur, pendant le Jubilé, de commuer tous les vœux (excepté ceux réservés dans la bulle) en d'autres œuvres de piété et utiles au salut.

D. Qu'appelle-t-on *l'année sainte ?*

R. On appelle *année sainte* la 25e, la 50e, la 75e et la 100e année de chaque siècle.

D. Pourquoi appelle-t-on ces années *années saintes ?*

R. On les appelle ainsi, à cause du grand concours des fidèles de tout pays, qui, par un esprit de piété, visitent, dans ces années, les quatre principales églises de Rome ; et parce que les fidèles, en visitant ces églises et en accomplissant les œuvres de religion prescrites, gagnent l'indulgence plénière.

D. Les fidèles qui ne vont point visiter ces églises de Rome, peuvent-ils gagner le Jubilé de l'année sainte ?

R. Oui ; parce que les papes accordent ordinairement à tous les fidèles, après la fin de chacune de ces années jubilaires, un certain temps pendant lequel, en visitant les églises désignées par leur évêque diocésain, ou par ceux qui en ont reçu de lui le pouvoir, et en accomplissant les autres œuvres prescrites, ils peuvent gagner le Jubilé.

D. Les papes accordent-ils quelquefois des indulgences plénières en forme de Jubilé ?

R. Oui, et en plusieurs occasions ; par exemple, au commencement de leur pontificat ; dans quelque besoin pressant de l'église, etc ; le présent jubilé appartient à cette catégorie.

D. Le Jubilé est-il une chose nouvelle en ce pays ?

R. Non ; il y en a eu plusieurs, soit de ceux que les souverains pontifes ont coutume d'accorder à chaque 25e année, soit de ceux qu'ils accordent au commencement de leur pontificat, ou pour obtenir des grâces du ciel dans de pressants besoins de l'Eglise. *Voir le tableau ci-après.*

D. Qui sont ceux qui ne gagnent pas le Jubilé, quoiqu'ils fassent extérieurement les œuvres prescrites pour le gagner ?

R. Ceux qui n'ont pas une ferme volonté de changer

de vie, et qui conservent de l'attachement au péché ou aux occasions qui y portent.

D. Quelles sont les marques pour connaître si l'on a gagné le Jubilé ?

R. Il n'y en a point d'évidentes; mais il y en a, cependant, qui donnent une assurance morale et capable de bannir les troubles de la conscience. Voici les principales: 1°. Quand on a une extrême horreur du péché ; 2°. La résistance continuelle aux passions et aux mauvaises habitudes ; 3°. L'amour du prochain, surtout des ennemis ; 4°. Le détachement des biens de la terre ; 5°. La patience et la soumission à la volonté de Dieu, dans ce qui nous arrive de fâcheux ; 6°. Le progrès dans la pratique des vertus chrétiennes, surtout de celles qui sont propres à notre état.

D. Que faut-il faire pour conserver la grâce du Jubilé ?

R. Il faut, 1°. Avoir une ferme persuasion que notre salut est notre unique affaire ; 2°. Penser souvent à la grandeur et à l'excellence de la grâce que l'on a reçue, à l'extrême ingratitude qu'il y aurait de la mépriser, et au tort que l'on se ferait en la perdant par sa faute ; 3°. Avoir un plan de vie chrétienne, dans lequel on trouve tous les exercices de piété convenables à son état, et être fidèle à les observer ; 4°. S'appliquer particulièrement à combattre les passions qui sont en nous les plus vives et les plus dangereuses, comme aussi à acquérir et à pratiquer les vertus dont on a le plus besoin ; 5°. S'approcher fréquemment des sacrements de pénitence et d'eucharistie, avec religion et non par coutume et par respect humain ; 6°. Ne souffrir rien sur sa conscience qui l'inquiète, mais s'éclaircir avec un confesseur expérimenté et qui nous connaisse, afin de ne pas agir dans le doute contre ce que la loi de Dieu demanderait de nous ; 7°. Se faire un honneur et un devoir des pratiques de piété, comme de la dévotion envers la Ste. Vierge et à son ange-gardien ; de l'assistance aux offices de l'Eglise, aux instructions qui se font dans sa paroisse ; de la vigilance sur ceux qui dépendent de nous, les édifiant par de bons exemples, et les animant par des paroles d'édification selon les circonstances ; enfin, pratiquant toutes les œuvres de

miséricorde selon les occasions, avec une ferme confiance que, si nous persévérons dans ces heureuses dispositions, Dieu nous fera miséricorde.

D. Y a-t-il des cérémonies particulières qui s'observent à Rome, à l'ouverture du Jubilé de l'année sainte ?

R. Voici celles que Grégoire XIII établit, et qui ont été suivies par ses successeurs. Ce Pape ne crut pas qu'une si grande grâce qu'il accordait à tous les fidèles, dût se conférer sans quelques cérémonies extérieures, qui, frappant les fidèles, leur donnassent une haute idée du grand Jubilé, sachant, comme dit St. Augustin, qu'on va des choses visibles aux invisibles, des choses corporelles aux spirituelles, et des choses temporelles et passagères aux choses éternelles.

La veille de Noël et avant vêpres, le Pape, après avoir entonné le *Veni Creator*, dans la chapelle sixtine, va processionellement, et avec tout l'appareil que peut inspirer la religion, à la porte-sainte, qui est une de celles de la basilique de St. Pierre. Il reçoit un marteau d'or de la main du grand pénitencier, et frappe de trois coups le mur dont elle est toujours fermée, en chantant le verset: *Aperite mihi portas justitiæ, etc.* Après la démolition de la maçonnerie, et pendant que les pénitenciers lavent cette porte d'eau bénite, le Pape est à genoux devant elle. Cette cérémonie achevée, il se lève, prend la croix, entonne le *Te Deum*, et entre le premier dans l'église, suivi des cardinaux et de la nombreuse procession qui l'a accompagné. Trois cardinaux légats ouvrent, avec les mêmes cérémonies, les trois autres portes saintes des églises désignées dans la bulle du Jubilé. L'année sainte étant expirée, on referme la porte-sainte la veille de Noël. Le Pape bénit les pierres et le mortier, et pose la première pierre; la même cérémonie a lieu aux trois autres églises.

On fait cette cérémonie la veille de Noël, parce que la naissance de Notre-Seigneur est la source féconde de toutes les grâces que nous recevons de sa libéralité.

On chante des versets, des psaumes, et on fait des prières par lesquelles on reconnaît sa puissance et sa bonté suprême, et on demande avec ardeur ses grâces et ses miséricordes; confessant par là que l'homme ne peut

rien sans lui, et qu'il n'est qu'un néant devant sa divine Majesté.

La porte murée figure la dureté du pécheur qui résiste à la grâceet qui a tant de peine à se rendre mais qui ouvre enfin son cœur brisé et contrit, pressé par les miséricordes sans nombre du Seigneur son Dieu.

Les pénitenciers lavant cette porte d'eau bénite, pour marquer que la conscience du pécheur étant lavée par ses larmes, qui sont un don de la grande bonté de Dieu, elle est purifiée par le sang de Jésus-Christ, dont les pénitenciers sont, par leur dignité, les dispensateurs.

On chante le *Te Deum*, pour reconnaître que la conversion des pécheurs vient de Dieu, et pour lui en rendre de très humbles actions de grâces.

L. J. C.

PRIÈRES POUR LE JUBILÉ.

AVANT DE COMMENCER LES STATIONS, OU EN ENTRANT DANS LA PREMIÈRE ÉGLISE.

Hymne pour implorer le secours divin.

VENEZ en nous, Esprit-Saint, qui nous avez créés, visitez l'esprit de ceux qui vous appartiennent ; remplissez de la grâce céleste les cœurs dont vous êtes le créateur.

VENI, Creator Spiritus ;
Mentes tuorum visita,
Imple supernâ gratiâ
Quæ tu creasti pectora.

Remplissez nos cœurs, ô vous qui êtes appelé le consolateur, le don du Dieu très-haut, la fontaine de vie, le feu sacré, la clarté et l'onction spirituelle.

Qui Paracletus diceris,
Donum Dei Altissimi,
Fons vivus, ignis, charitas,
Et spiritalis unctio.

Vous êtes l'auteur des sept dons qui nous sanctifient ; vous êtes le doigt de la main de Dieu ; vous êtes le don que le Père céleste a promis ; vous mettez les richesses de votre parole dans la bouche des hommes mortels.

Tu septiformis munere,
Dextræ Dei tu digitus,
Tu ritè promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Répandez votre lumière dans nos esprits, et éclairez-les ; répandez votre amour dans nos cœurs ; donnez un ferme courage et la force de souffrir aux membres faibles de notre corps.

Accende lumen sensibus ;
Infunde amorem cordibus ;
Infirma nostri corporis,
Virtute firmans perpeti.

Eloignez et chassez notre ennemi ; donnez-nous au plus tôt la paix ; marchez devant nous, et que, sous votre conduite, nous soyons garantis de tout ce qui peut nous être nuisible.

Hostem repellas longiùs,
Pacemque dones protinùs ;
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Faites-nous connaître Dieu le Père ; faites-nous connaître Dieu le Fils ; faites que nous vous connaissions, et que nous croyions toujours en vous, ô vous qui êtes l'Esprit et le lien du Père et du Fils !

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium ;
Te utriusque Spiritum
Credamus omni tempore.

Gloire, dans tous les siècles, au Père, le souverain Seigneur de l'univers ; au Fils, qui est ressuscité d'entre les morts, et au Saint-Esprit notre consolateur.
Ainsi soit-il.

Gloria Patri Domino,
Natoque, qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.
Amen.

Prières avant les exercices de piété, etc.

Venez, Esprit-Saint, remplissez les cœurs de vos fidèles, et allumez-y le feu de votre amour.
V. Envoyez votre esprit, et ils seront créés.
R. Et vous renouvellerez la face de la terre.

Veni, Sancte Spiritus, reple tuorum corda fidelium, et tui amoris in eis ignem accende.
V. Emitte spiritum tuum et creabuntur.
R. Et renovabis faciem terræ.

PRIONS.

O Dieu, qui avez instruit et éclairé les cœurs de vos fidèles par la lumière du Saint-Esprit, faites que le même Esprit nous donne le

OREMUS.

Deus, qui corda fidelium Sancti Spiritûs illustratione docuisti, da nobis in eodem Spiritu recta sapere et de ejus semper consolatione

goût et l'amour du bien, et qu'il nous remplisse toujours de la joie de ses divines consolations. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Ainsi soit-il.

gaudere. Per Christum Dominum nostrum.
Amen.

L'Oraison Dominicale.

Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite en la terre comme au ciel. Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour, et pardonnez nous nos offenses comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés. Et ne nous laissez point succomber à la tentation ; mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

Pater noster, qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum : adveniat regnum tuum : fiat voluntas tua sicut in cœlo et in terrâ. Panem nostrum quotidianum da nobis hodiè, et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris. Et ne nos inducas in tentationem ; sed libera nos à malo.
Amen.

La Salutation Angélique.

Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.

Ave, Maria, gratiâ plena ; Dominus tecum ; benedicta tu in mulieribus, et benedictus fructus ventris tui, Jesus.

Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.
Ainsi soit-il.

Sancta Maria, Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in horâ mortis nostræ. Amen.

La Symbole des Apôtres.

Je crois en Dieu le Père

Credo in Deum, Patrem

Tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, et en Jésus-Christ son Fils unique notre Seigneur ; qui a été conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie, a souffert sous Ponce-Pilate, a été crucifié, est mort et a été enseveli, est descendu aux enfers, le troisième jour est ressuscité des morts, est monté aux cieux, est assis à la droite de Dieu le Père Tout-Puissant, d'où il viendra juger les vivants et les morts.

Je crois au Saint-Esprit, la sainte Eglise catholique, la communion des saints, la rémission des péchés, la résurrection de la chair, la vie éternelle. Ainsi soit-il.

omnipotentem, Creatorem cœli et terræ, et in Jesum Christum Filium ejus unicum Dominum nostrum, qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Mariâ Virgine, passus sub Pontio Pilato, crucifixus, mortuus et sepultus ; descendit ad inferos, tertiâ die resurrexit à mortuis ; ascendit ad cœlos : sedet ad dexteram Dei Patris omnipotentis ; indè venturus est judicare vivos et mortuos.

Credo in Spiritum Sanctum, sanctam Ecclesiam catholicam, sanctorum communionem, remissionem peccatorum, carnis resurrectionem, vitam æternam. Amen.

Prière pour demander l'esprit de componction.

Adorable Jésus ! je vous considère élevé sur la croix, à laquelle votre amour vous a attaché pour le salut de tous les hommes, et pour le mien en particulier. Je me représente votre sang coulant de toutes les parties de votre corps, jusqu'à la dernière goutte ; et considérant que vous sacrifiez votre vie pour faire notre paix avec votre Père et satisfaire à la rigueur de sa justice, j'admire, d'une part, l'excès de votre bonté, et de l'autre, je me trouve confus de ce qu'au lieu de répondre à votre amour par le mien, j'ai commis tant de crimes contre votre adorable Majesté. Une ingratitude si noire m'ôterait, mon Dieu, la confiance d'en obtenir le pardon, si la croix, où vous me donnez un témoignage si sensible de votre amour, n'était pas le trône de votre grâce et de votre miséricorde. Je sais, ô bonté infinie, que vous ne voulez pas la mort du

pécheur, mais que vous souhaitez lui donner la vie, pourvu qu'il se convertisse et qu'il fasse pénitence ; mais, parce que la conversion des pécheurs est l'effet de votre grâce toute-puissante, je vous conjure de me donner l'esprit de contrition : donnez des larmes à mes yeux pour pleurer amèrement mes péchés, et pénétrez mon cœur d'une vive douleur de vous avoir offensé.

Prière pour obtenir le pardon de ses péchés.

Grand Dieu ! faites miséricorde à ce pauvre pécheur, confus et pénétré de la douleur de ses crimes. Ne vous souvenez point des péchés de ma jeunesse, ni des infidélités que j'ai commises, mais souvenez-vous de votre bonté et de ces miséricordes que vous avez fait paraître en tout temps. Jetez les yeux sur votre Fils livré à la mort pour l'amour de moi, et rendez-vous attentif à la voix de ses larmes et de son sang répandu pour mon salut. Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde ; effacez mes péchés, et purifiez-moi tellement de mes crimes, qu'il n'en paraisse jamais rien qui puisse irriter votre justice et allumer votre indignation contre moi. Le cœur brisé de douleur est le sacrifice que vous demandez pour désarmer votre colère ; ne méprisez donc pas, ô mon Dieu, le cœur contrit et humilié de ce misérable pécheur ! Rendez-moi, Seigneur, la pureté du cœur, et renouvelez dans mon âme l'esprit de droiture et de justice. Donnez-moi aussi la joie de votre assistance salutaire, et fortifiez-moi par votre Esprit-Saint, afin que désormais je sois fidèle à l'observation de vos saints commandements, que je vous aime de tout mon cœur, et que je sois dans la disposition de mourir et de souffrir tous les maux imaginables plutôt que de vous offenser jamais.

Prière qui renferme toutes les demandes qu'il faut faire à Dieu dans le temps du Jubilé.

Accordez-nous, Dieu Tout-Puissant, toutes les grâces que l'Eglise vous demande en ce saint temps du Jubilé. Ratifiez dans le ciel l'indulgence plénière que N. S. P. le Pape, votre vicaire, nous accorde sur la terre : versez

sur sa personne vos plus saintes bénédictions, afin qu'il gouverne, avec sagesse et selon vos saintes lois, le troupeau que vous avez confié à ses soins. Donnez votre grâce à tous les pasteurs qui gouvernent avec lui votre Eglise. Répandez en particulier vos lumières sur notre archevêque. Bénissez et conservez la personne de notre Reine, donnez la prospérité à son empire. Etablissez la paix entre les princes chrétiens pour le bien et la défense de l'Eglise votre épouse; faites, Seigneur, qu'elle s'étende par tout l'univers, et que votre nom soit sanctifié sur toute la terre, comme il l'est au ciel; étouffez les hérésies qui combattent la vérité que vous lui avez confiée, et dissipez les schismes qui divisent les chrétiens, afin qu'après vous avoir servi fidèlement en unité d'esprit et de cœur, nous puissions en recevoir la récompense dans le ciel. Ainsi soit-il.

Prière pour demander l'intercession de la Sainte Vierge.

Nous nous mettons sous votre protection, Sainte Mère de Dieu: ne méprisez pas les prières que nous vous adressons dans nos besoins, mais obtenez-nous la délivrance de tous les dangers auxquels nous sommes sans cesse exposés, ô Vierge comblée de gloire et de bénédiction.

V. Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.

R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

O Dieu! qui êtes toujours miséricordieux, soutenez notre faiblesse; et comme nous célébrons la mémoire de la sainte Mère de Dieu, faites que par le secours de son intercession, nous nous relevions de nos péchés. Par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Pour la rémission des péchés.

PSAUME 50.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, selon l'étendue de votre miséricorde.

Et effacez mon iniquité selon la grandeur et la multitude vos bontés.

Lavez-moi de mon iniquité de plus en plus, et purifiez-moi de mon péché.

Car je reconnais mon iniquité, et ma faute est toujours présente à mes yeux.

C'est contre vous seul que j'ai péché ; j'ai commis le mal en votre présence ; pardonnez-moi, afin que vous soyez reconnu fidèle dans vos promesses, et irréprochable en vos jugements.

Vous savez que j'ai été engendré dans l'iniquité, et que ma mère m'a conçu dans le péché.

Vous voulez que l'on soit à vous du fond du cœur, et vous m'avez instruit des mystères de votre sagesse.

Purifiez-moi donc avec l'hyssope, et alors je serai pur ; lavez-moi, et je deviendrai plus blanc que la neige.

Faites-moi entendre une parole de consolation et de joie, et mes os que vous avez brisés tressailleront d'allégresse.

Détournez vos yeux pour ne plus voir mes offenses, et effacez tous mes péchés.

Créez en moi un cœur pur, ô mon Dieu, et renouvelez au fond de mes entrailles l'esprit de droiture et de justice.

Ne me rejetez pas de votre présence, et ne retirez pas de moi votre Esprit-Saint.

Rendez-moi la joie de votre assistance salutaire, et fortifiez-moi par votre esprit souverain.

J'apprendrai vos voies aux pécheurs, et les impies se convertiront à vous.

O Dieu, ô Dieu mon Sauveur, délivrez-moi des peines que méritent mes actions sanguinaires, et ma langue publiera avec joie votre justice.

Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres, et ma bouche annoncera vos louages.

Si vous aimiez les sacrifices, je vous en offrirais ; mais les holocaustes ne sont pas ce que vous demandez.

Le sacrifice que Dieu demande, est un esprit pénétré de douleur ; vous ne mépriserez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié.

Par un effet de votre bonté, Seigneur, répandez vos

bénédictions sur Sion, et bâtissez les murs de Jérusalem.

Vous agréerez alors les sacrifices de justice, les offrandes et les holocaustes : alors on vous offrira des victimes de grâces sur votre autel.

Gloire soit au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

Et qu'elle soit telle aujourd'hui, et toujours et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le commencement.

Ainsi soit-il.

TRAIT.

Seigneur, ne nous traitez pas selon nos péchés, et ne nous punissez pas selon nos iniquités. Seigneur, oubliez nos iniquités passées ; que vos miséricordes se hâtent de nous prévenir, parce que nous sommes réduits à une extrême misère. Assistez-nous, ô Dieu notre Sauveur ; délivrez-nous, Seigneur, pour la gloire de votre nom, et pardonnez-nous nos péchés à cause de votre nom.

V. Faites-nous sentir, Seigneur, les effets de votre miséricorde.

R. Et accordez-nous votre assistance salutaire.

PRIONS.

O Dieu, qui, par une bonté qui vous est propre, avez toujours pitié des misérables, et faites grâce aux pécheurs, recevez nos humbles prières, et daignez, dans votre miséricorde, nous remettre nos offenses, et décharger des leurs ceux qui sont malheureusement engagés dans les liens du péché.

Exaucez, s'il vous plaît, Seigneur, les prières de ceux qui vous supplient ; pardonnez les péchés de ceux qui s'avouent coupables, et accordez-nous en même temps, par votre bonté, l'indulgence et la paix.

Faites éclater sur nous, Seigneur, votre clémence et votre miséricorde ineffable, en nous délivrant en même temps de tous nos péchés et des peines qu'ils méritent.

O Dieu, qui après avoirexigé de nous toute la pénitence que nous pouvons faire des péchés que vous nous pardonnez, pouvez dans votre miséricorde et votre bonté nous remettre celle que nous méritons et que nous ne pouvons pas faire ; nous vous supplions de nous accorder l'esprit de pénitence, d'agréer nos efforts, nos prières, et les prières de vos saints, et de ratifier ce que vos prêtres font sur la terre pour suppléer à ce qui nous manque : nous vous le demandons par Jésus-Christ Notre-Seigneur.

Ainsi soit-il.

Pour l'Eglise, pour N. S. P. le Pape et pour Mgr. l'Archevêque.

PSAUME 79.

1. Vous qui êtes le pasteur d'Israël, écoutez nos prières ; vous qui conduisez Joseph comme on conduit un troupeau par les montagnes.

2. Vous avez établi votre trône sur les Chérubins, faites éclairer votre gloire devant Ephraïm, devant Benjamin et devant Manassès.

3. Faites paraître votre puissance, et venez pour nous sauver.

4. O Dieu, accordez-nous les grâces dont nous avons besoin pour nous convertir à vous ; regardez-nous favorablement, et nous serons sauvés.

5. Seigneur, Dieu des armées, jusqu'à quand vous irriterez-vous contre la prière de votre serviteur.

6. Jusqu'à quand nous nourrirez-vous d'un pain de douleur, et jusqu'à quand nous ferez-vous boire avec tant d'abondance l'eau de nos larmes.

7. Vous nous avez mis en butte à nos voisins, et nos ennemis se sont moqués de nous avec insulte.

8. Dieu des armées, convertissez-nous : montrez-vous à nous, et nous serons sauvés.

9. Vous avez transporté votre vigne de l'Egypte ; vous avez chassé les nations, et vous l'avez plantée dans leurs terres.

10. Vous lui avez montré le chemin en marchant devant elle, vous lui avez fait prendre racine, et elle a rempli la terre.

11. Son ombre a couvert les hautes montagnes, et ses branches se sont élevées jusque sur les cèdres de Dieu.

12. Elle a étendu ses branches jusqu'à la mer, et ses rejetons jusqu'au fleuve.

13. Pourquoi avez-vous rompu sa haie? pourquoi souffrez-vous qu'elle soit exposée au pillage des passants?

14. Le sanglier de la forêt l'a ravagée, et elle a servi de pâturage à une bête sauvage.

15. Dieu des armées, tournez-vous vers nous; regardez du ciel, voyez cette vigne, et visitez-la.

16. Rendez parfaite celle que votre main a plantée, et jetez les yeux sur le fils de l'homme que vous avez établi pour être toujours à vous.

17. Elle a été brûlée et arrachée; ils périront par les traits de votre colère.

18. Protégez de votre bras l'homme de votre droite, le fils de l'homme que vous avez établi pour être toujours à vous.

19. Et alors nous ne nous retirerons plus de vous: vous nous donnerez la vie, et nous invoquerons votre nom.

20. Seigneur, Dieu des armées, faites-nous retourner à vous, faites luire sur nous votre visage, et nous serons sauvés.

Gloire soit au Père, etc.

Ant.—Je vous dis que vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.

V. Que la grâce et la paix soient données à l'Eglise de Dieu.

R. Et à tous ceux qui invoquent le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ en tout lieu.

Pour l'Eglise.

PRIONS.

Laissez-vous fléchir, Seigneur, aux prières de votre Eglise, et faites-la triompher de tous les maux qui l'affli-

gent et de toutes les erreurs qui l'attaquent, afin qu'elle vous serve dans une pleine et entière liberté.

Pour N. S. P. le Pape.

O Dieu, qui êtes le pasteur et le conducteur de tous les fidèles, regardez d'un œil favorable votre serviteur Pie IX, que vous avez voulu être le pasteur et le chef de votre Eglise ; faites, par votre grâce, que sa parole et son exemple soient profitables à ceux sur lesquels il a autorité, afin qu'il puisse arriver à la vie éternelle avec le troupeau qui lui est confié.

Pour Mgr. l'Archevêque.

O Dieu, qui veillez sur vos peuples avez bonté, et qui les gouvernez avec amour, donnez l'esprit de sagesse à Pierre-Flavien, notre archevêque, à qui vous avez confié le soin de notre conduite, afin que l'avancement des saintes brebis fasse la joie éternelle du pasteur. Par Notre-Seigneur, etc.

Pour la Reine.

PSAUME 19.

Que le Seigneur vous exauce au jour de l'affliction ; que le nom du Dieu de Jacob vous défende.

Qu'il vous envoie son secours du haut de son sanctuaire, et son assistance de Sion.

Qu'il se souvienne de tous vos sacrifices, et qu'il rende votre holocauste digne de lui.

Qu'il vous donne tout ce que votre cœur désire, et qu'il accomplisse tous vos desseins.

Nous nous réjouirons de la protection que vous recevrez ; nous nous en réjouirons au nom du Seigneur, et nous lui rapporterons la gloire de vos succès.

Que le Seigneur vous accorde toutes vos demandes ; je sais dès à présent que le Seigneur sauvera son Christ.

Il l'exaucera du ciel qui est son sanctuaire ; il déploiera, pour le soutenir, la force de son bras tout-puissant.

Que nos ennemis mettent leur confiance dans leurs

chariots et dans leurs chevaux ; pour nous, nous invoquerons le nom du Seigneur notre Dieu.

Ils ont été abattus, et ils sont tombés ; pour nous, nous nous sommes relevés, et nous demeurons fermes.

Seigneur, sauvez le Roi, et daignez nous exaucer au jour que nous vous invoquons.

Gloire soit au Père, etc.

Ant. Seigneur Dieu, c'est vous qui avez mis votre serviteur sur le trône ; vous donnerez au Roi votre serviteur un cœur docile, la sagesse et l'intelligence.

V. Vous ajouterez des jours aux jours du Roi.

R. Qu'il subsiste éternellement en votre présence.

PRIONS.

Dieu Tout-puissant, nous vous supplions que Victoria, votre servante et notre reine, qui, par votre miséricorde, a pris la conduite de ce royaume, croisse en toutes sortes de vertus, afin qu'en étant saintement ornée, elle puisse éviter tous les vices comme autant de monstres, être victorieuse de ses ennemis, vous plaire et arriver jusqu'à vous, qui êtes la joie, la vérité et la vie. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Pour demander à Dieu la conservation de l'union de la paix entre les princes chrétiens.

PSAUME 121.

J'ai été au comble de la joie, lorsqu'on m'a annoncé que nous irions dans la maison du Seigneur.

Nous établirons donc notre demeure dans l'enceinte de tes murailles, ô Jérusalem.

Jérusalem est une ville dont toutes les parties sont unies entre elles et se rapportent à l'unité.

Car toutes les tribus, toutes les tribus du Seigneur y viennent comme les témoins et les députés d'Israël, pour louer le nom du Seigneur.

C'est là que sont établis les tribunaux pour rendre la justice, c'est là qu'est le trône de la maison de David.

Demandez la paix pour Jérusalem ; que ceux qui t'aiment, ô cité sainte, jouissent de l'abondance,

Que la paix soit dans tes forteresses, et l'abondance dans tes tours.

Pour l'avantage de mes frères et de mes amis, je demanderai toujours que tu sois en paix.

En considération de la maison du Seigneur notre Dieu, je ferai des vœux pour toi.

Gloire soit au Père, etc.

Pour demander le secours de Dieu dans les nécessités présentes des peuples.

PSAUME 122.

1. J'ai élevé mes yeux vers vous, ô mon Dieu, vous qui avez établi dans le ciel votre principale demeure.

2. Comme les yeux des serviteurs fidèles sont attentifs à l'ordre qui vient de la main de leurs maîtres.

3. Comme une servante qui aime sa maîtresse a toujours les yeux ouverts pour découvrir ce qu'elle désire d'elle ; ainsi nos yeux regardent le Seigneur notre Dieu pour l'engager à nous faire miséricorde.

4. Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous ; car il y a bien long-temps que nous sommes accablés d'injures et de mépris.

5. Il y a bien long temps que, dans l'accablement de nos malheurs, nous sommes l'objet de l'opprobre des riches et du mépris des orgueilleux.

Gloire soit au Père, etc.

Ant.—Nous nous prosternons devant vous, et nous vous présentons nos prières, Seigneur, non en nous appuyant sur notre justice et sur nos bonnes œuvres, mais remplis de confiance en votre miséricorde qui est infinie.

V. Que Dieu, que notre Dieu nous bénisse, que Dieu nous comble de ses bénédictions.

R. Qu'il répande sur nous la lumière de son visage, et qu'il ait pitié de nous.

PRIONS.

O Dieu, qui êtes notre refuge dans nos peines, notre force dans nos faiblesses, notre secours dans les tribulations, notre consolation dans les pleurs, accordez à votre peuple qu'étant délivré de toute adversité, il ressente les effets de votre miséricorde. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

PRIÈRES PARTICULIÈRES POUR LES STATIONS.

Allant à la première église. (1)

PSAUME 50.

Ayez pitié de moi, mon Dieu, etc.—Page 39.

PSAUME 122.

J'ai élevé mes yeux, etc.—Page 46.

PRIONS.

O Dieu, qui, par une bonté qui vous est propre, etc.—Page 41.

[Il faudra dire l'antienne, le verset et l'oraison du patron de l'église où l'on sera. Ils sont indiqués après les psaumes marqués pour chacune des églises stationnales.]

Allant à la seconde église.

PSAUMES 101.

Seigneur, écoutez ma prière, et que mes cris montent jusqu'à vous.

Ne détournez pas votre visage de dessus moi; en quelque temps que je sois dans l'affliction, prêtez l'oreille à ma voix.

(1) Ces prières se font dans le Jubilé de l'année sainte.

En quelque jour que je vous invoque, hâtez-vous de m'exaucer.

Car mes jours se sont évanouis comme la fumée, et mes os se sont séchés comme du bois à demi consumé par le feu.

Semblable à l'herbe fauchée, je suis tombé dans une extrême langueur, parce que jai oublié de prendre de la nourriture.

A force de gémir et de soupirer, mes os tiennent à ma peau.

Je suis devenu semblable au pélican des déserts, et au hibou qui n'habite que les lieux solitaires.

Je passe la nuit sans dormir, et je me trouve comme un passereau qui est tout seul sur un toit.

Tous les jours, mes ennemis me couvrent d'opprobres ; et ceux qui, autrefois, me comblaient de louanges, me chargent à présent d'imprécations.

Je mange la cendre comme le pain, et ce que je bois est arrosé de mes larmes.

Je sens le poids de votre colère et de votre indignation, car, après m'avoir élevé, vous m'avez brisé.

Mes jours se sont écoulés comme l'ombre,et je suis devenu sec comme l'herbe.

Pour vous, Seigneur, vous demeurez éternellement, et la mémoire de votre nom passera de siècle en si cle.

Vous paraîtrez enfin, et vous aurez pitié de Sion ; puisque le temps est venu d'avoir compassion d'elle, ce temps que vous avez marqué vous-même.

Car les pierres de Sion sont chères à vos serviteurs, et ils s'attendrissent sur ses ruines.

Les nations craindront votre nom, Seigneur, et tous les rois de la terre publieront votre gloire ;

Lorsque vous aurez rebâti Sion, et que vous y aurez fait éclater votre puissance.

Le Seigneur a tourné ses regards vers la prière des humbles, et il n'a pas méprisé leurs demandes.

Vos merveilles, o mon Dieu, passeront jusqu'aux races futures, et la postérité la plus éloignée en rendra la gloire à votre nom.

Le Seigneur a regardé du fond de son sanctuaire, il a daigné jeter les yeux sur la terre,

Pour écouter les gémissements des captifs, pour tirer des liens ceux qui étaient condamnés à la mort ;

Afin qu'ils célèbrent son nom dans Sion, et qu'ils chantent ses louanges dans Jérusalem ;

Lorsque les peuples et les rois se réuniront dans son enceinte pour servir le Seigneur.

Dans l'attente de vos jugements, ô mon Dieu, votre serviteur vous a dit : Apprenez-moi le peu de jours qu'il me reste à vivre.

Ne me retirez pas du monde au milieu de ma course : vos années dureront dans la suite de tous les âges.

Seigneur, vous avez créé la terre au commencement du monde, et les cieux sont l'ouvrage de vos mains.

Ils périront ; mais vous demeurerez.

Ils vieillieront comme un vêtement, et vous leur ferez changer de forme comme à un manteau.

Pour vous, vous serez toujours le même, et vos années ne finiront pas.

Les enfants de vos serviteurs auront enfin une habitation stable, et leur postérité subsistera toujours en votre présence.

Gloire soit au Père, etc.

PSAUME 31.

Heureux ceux dont les iniquités sont effacées, et dont les péchés sont pardonnés.

Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute point de péchés, et dont l'esprit est exempt de dissimulations.

Tant que je ne vous ai point avoué ma faute, j'ai poussé, la nuit et le jour, des cris dont mes os ont été affaiblis.

Mon péché me plongeait dans la dernière affliction ; c'était pour moi une épine qui me causait les plus cuisantes douleurs.

Enfin je vous ai confessé ma faute, et je ne vous ai point caché mon injustice.

J'ai dit : il faut que je confesse contre moi-même mes offenses au Seigneur, et vous m'avez remis l'impiété de mon crime.

C'est ce qui portera tous les saints à vous prier dans le temps propre à trouver miséricorde.

Et lors même que les grandes eaux déborderont, elles n'arriveront pas jusqu'à lui.

Vous êtes mon asile contre les maux qui me pressent ; ô Dieu, qui êtes ma joie, délivrez-moi des ennemis qui m'environnent.

Je vous donnerai l'intelligence, me dites-vous ; je vous enseignerai le chemin où vous devez marcher ; j'arrêterai mes regards sur vous.

Ne devenez pas semblable au cheval et au mulet, animaux sans intelligence.

Il faut que vous les reteniez avec le mord et la bride pour les rendre dociles, et empêcher qu'ils n'échappent.

Les afflictions préparées au pécheur sont en grand nombre ; mais la miséricorde environnera celui qui espère dans le Seigneur.

Justes, réjouissez-vous dans le Seigneur, et tressaillez d'allégresse ; glorifiez-vous en lui, vous tous qui avez le cœur droit.

Gloire soit au Père, etc.

PRIONS.

EXAUCEZ, s'il vous plaît, etc.—Page 41.

Allant à la troisième église.

PSAUME 6.

SEIGNEUR, ne me reprenez pas dans votre fureur, et ne me châtiez pas dans votre colère.

Ayez pitié de moi, Seigneur, parce que je suis faible ; guérissez-moi, Seigneur, parce que mes os sont ébranlés.

Mon âme est agitée d'un grand trouble ; mais vous, Seigneur, jusqu'à quand ferez-vous durer cette épreuve ?

Revenez à moi, Seigneur, et délivrez mon âme ; sauvez-moi à cause de votre miséricorde.

Car nul ne se souvient de vous parmi les morts ; et qui vous louera au fond du tombeau ?

Je m'épuise à force de gémir ; je baigne mon lit de mes pleurs toute la nuit, et je le perce de mes larmes.

L'indignation et la douleur ont obscurci mes yeux ; j'ai vieilli au milieu de tous mes ennemis.

Retirez-vous de moi, vous tous qui commettez l'iniquité ; car le Seigneur a écouté la voix de mes pleurs.

Le Seigneur a écouté ma prière, le Seigneur a exaucé mes vœux.

Que tous mes ennemis rougissent et soient saisis de frayeur ; qu'ils prennent la fuite, et qu'ils soient couverts de honte.

Gloire soit au Père, etc.

PSAUME 129.

Du fond de l'abîme, Seigneur, j'ai poussé des cris vers vous ; Seigneur, écoutez ma voix.

Que vos oreilles soient attentives à la voix de ma prière.

Si vous tenez un compte exact des iniquités, ô mon Dieu, qui pourra subsister devant vous ?

Mais vous êtes plein de miséricorde ; et j'espère en vous, Seigneur, à cause de votre loi.

Mon âme attend l'effet de vos promesses, mon âme a mis toute sa confiance dans le Seigneur.

Que depuis le matin jusqu'au soir Israël espère dans le Seigneur.

Car le Seigneur est rempli de bonté, et on trouve en lui une rédemption abondante.

C'est lui qui rachètera Israël de toutes ses iniquités.

Gloire soit au Père, etc.

PRIONS.

Faites éclater sur nous, Seigneur, etc.—Page 41.

ANTIENNES, VERSETS ET ORAISONS POUR LES PATRONS DE CHAQUE EGLISE STATIONNALE DE LA VILLE DE QUEBEC.

Pour la Cathédrale.

Votre Conception, ô sainte Vierge Mère de Dieu, a an-

noncé la joie à tout l'univers : car c'est de vous qu'est né le soleil de justice, Jésus-Christ notre Dieu, qui, nous délivrant de la malédiction et confondant la mort, nous a donné la vie éternelle.

V. Célébrons avec joie la Conception de la glorieuse Vierge Marie.

R. Afin qu'elle intercède pour nous auprès de son Fils.

PRIONS.

Accordez-nous, Seigneur, le don céleste de votre grâce, afin que, comme l'enfantement de la bienheureuse Vierge a été pour nous le commencement du salut, la mémoire de sa Conception nous soit aussi un accroissement de repos et de paix. Nous vous en prions par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec vous et le Saint-Esprit dans l'éternité des siècles. Ainsi soit-il.

Pour l'église de Saint-Roch.

L'antienne : Nous nous mettons, etc., le verset et l'oraison.—Page 39.

PRIONS.

Laissez-vous fléchir, Seigneur, etc.—Page 43.
O Dieu, qui êtes, etc.—Page 44.
O Dieu, qui veillez, etc.—Page 44.
Dieu tout-puissant, nous, etc.—Page 45.
O Dieu, qui êtes notre, etc.—Page 47.

Pour l'église de l'Hôpital-Général comme pour celle de la Basse-Ville, ci-après.

Pour l'église de Saint-Patrice.

Ant.—Le Seigneur l'a aimé et l'a revêtu d'ornements; il l'a couvert d'un vêtement de gloire et a mis sur sa tête une couronne à la porte même du ciel.

V. Le Seigneur a conduit le juste par les voies droites.
R. Et il lui a montré le royaume de Dieu.

PRIONS.

O Dieu, qui avez daigné charger Saint-Patrice, confesseur et Pontife, de prêcher votre gloire aux nations : faites que par ses mérites et son intercession, votre miséricorde nous rende facile l'accomplissement de vos commendements. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ.
Ainsi soit-il.

Pour l'église de Saint-Jean.

Ant.—L'enfant qui nous est né est plus que prophète : car c'est de lui que le Sauveur a dit : Parmi les enfants des hommes, il n'en a pas paru de plus grand que Jean-Baptiste.
V. Cet enfant est grand devant le Seigneur.
R. Car sa puissance est avec lui.

PRIONS.

O Dieu, qui rendez ce jour de plein de gloire par le souvenir de la naissance de St. Jean, accordez aux peuples qui vous appartiennent la grâce des joies spirituelles et dirigez les esprits de tous les fidèles dans la voie du salut. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il.

---

(1) *Pour la Chapelle du Séminaire.*

Ant.—Dieu, pressé de l'amour extrême dont il nous a aimés, a envoyé son Fils né d'une femme, afin que toutes les familles de la terre fussent bénies en lui, et pour nous rendre ses enfants adoptifs.

(1). Note.-Les antiennes suivantes ne sont placées ici que pour servir, s'il en était besoin, dans un Jubilé, où d'autres églises seraient désignées pour les stations.

V. Le Verbe a été fait chair.
R. Et il a habité parmi nous.

PRIONS.

O Dieu, qui, par la très-sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph, avez donné aux hommes le gage du salut éternel, accordez-nous la grâce de réformer nos cœurs par cette même Famille, dans le sein de laquelle nous reconnaissons l'auteur de la vie, fait homme comme nous. Nous vous en supplions par le même Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Pour l'Eglise de la Basse-Ville.

Ant.—Vierge Sainte, secourez les malheureux, fortifiez les faibles, consolez les affligés, priez pour le peuple, suppliez pour le clergé, intercédez pour les femmes pieuses ; que tous ceux qui célèbrent votre saint nom éprouvent votre protection.

V. Sainte Mère de Dieu, priez pour nous.
R. Afin que nous devenions dignes des promesses de Jésus-Christ.

PRIONS.

Faites, Seigneur, nous vous en prions, que vos serviteurs jouissent toujours de la santé de l'âme et du corps, et que, par l'intercession de la sainte et glorieuse Marie toujours Vierge, nous soyons délivrés des afflictions présentes, et que nous jouissions, un jour, des joies éternelles. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Pour l'église des Ursulines.

Ant.—Le royaume des cieux appartient à ces saintes qui ont méprisé la vie du monde, qui ont acquis la récompense que Dieu leur avait promise, et qui ont lavé leurs robes dans le sang de l'Agneau.

V. Le Seigneur les a choisies et préférées,

R. Il les fait habiter dans son tabernacle.

PRIONS.

Seigneur, qui êtes notre Dieu, faites-nous la grâce d'honorer par une dévotion continuelle, les victoires de vos saintes martyres Ursule et ses compagnes, afin que, si nous ne pouvons leur rendre les honneurs qu'elles méritent, nous leur rendions au moins nos humbles devoirs. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Pour l'église de l'Hôtel-Dieu.

Ant.—O Dieu, delivrez-nous de nos ennemis par le signe de la croix.

V. Que toute la terre vous adore ; qu'elle chante vos louanges.

R. Qu'elle chante des hymnes à la gloire de votre nom, Seigneur.

PRIONS.

Seigneur, conservez-nous, s'il vous plaît, dans une paix éternelle, nous que vous avez bien voulu racheter par le bois de la sainte croix. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur, etc.

Pour remercier Dieu des grâces qu'il nous a faites pendant le Jubilé.

Nous vous adorons, Dieu tout-puissant, et nous vous reconnaissons pour le Seigneur de l'univers.	Te Deum laudamus : te Dominum confitemur.
Toute la terre vous révère comme le Père et la source de tout être.	Te æternum Patrem omnis terra veneratur.
Les Anges et toutes les Puissances célestes,	Tibi omnes Angeli, tibi Cœli et universæ Potestates.
Les Chérubins et Séraphins chantent sans cesse pour vous rendre hommage :	Tibi Cherubim et Seraphim incessabili voce proclamant :

Saint, Saint, Saint, est le Seigneur le Dieu des armées.

Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus Sabaoth.

Les cieux et la terre sont remplis de la grandeur et de l'éclat de votre gloire.

Pleni sunt cœli et terra majestatis gloriæ tuæ.

L'illustre chœur des Apôtres,

Te gloriosus Apostolorum chorus,

La respectable multitude des Prophètes,

Te Prophetarum laudabilis numerus,

La brillante armée des Martyrs célèbrent vos louanges.

Te Martyrum candidatus laudat exercitus.

L'Eglise sainte, répandue par tout l'univers, confesse et publie votre nom.

Te per orbem terrarum sancta confitetur Ecclesia.

O Dieu, dont la majesté est infinie.

Patrem immensæ majestatis.

Elle adore votre Fils unique et véritable,

Venerandum tuum verum et unicum Filium.

Et le Saint-Esprit consolateur.

Sanctum quoque paraclitum Spiritum.

Vous êtes le Roi de gloire, ô Jésus.

Tu Rex gloriæ, Christe.

Vous êtes le Fils éternel du Père.

Tu Patris sempiternus es Filius.

Vous n'avez point dédaigné de vous revêtir de la nature humaine dans le sein d'une Vierge pour sauver les hommes.

Tu ad liberandum suscepturus hominem non horruisti Virginis uterum.

Vous avez brisé l'aiguillon de la mort, et vous avez ouvert aux fidèles le royaume des cieux.

Tu, devicto mortis aculeo aperuisti credentibus regna cœlorum.

Vous êtes assis à la droite de Dieu dans la gloire de votre Père.

Tu ad dexteram Dei sedes in gloriâ Patris.

Nous croyons que vous viendrez un jour juger l'univers.

Judex crederis esse venturus.

Nous vous supplions donc de secourir vos serviteurs, que vous avez rachetés de votre sang précieux.

Te ergo, quæsumus, famulis tuis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.

Mettez-nous au nombre de vos Saints, pour jouir avec eux de la gloire éternelle.

Æternâ fac cum sanctis tuis in gloriâ numerari.

Seigneur, sauvez votre peuple, et bénissez ceux que vous avez choisis pour votre héritage.

Salvum fac populum tuum, Domine, et benedic hæreditati tuæ.

Conduisez-les et élevez-les jusque dans l'éternité bienheureuse.

Et rege eos et extolle illos usque in æternum.

Nous vous bénissons tous les jours.

Per singulos dies, benedicimus te.

Nous louons votre nom et nous le louerons dans la suite de tous les siècles.

Et laudamus nomen tuum in sæculum, et in sæculum sæculi,

Daignez, Seigneur, nous conserver, en ce jour, purs et sans péché.

Dignare, Domine, die isto, sine peccato nos custodire.

Ayez pitié de nous, Seigneur, ayez pitié de nous.

Miserere nostrî, Domine, miserere nostrî.

Répandez sur nous vos miséricordes, Seigneur, selon que nous avons espéré en vous.

Fiat misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodùm speravimus in te.

C'est en vous, Seigneur, que j'ai mis mon espérance; ne permettez pas que je sois confondu à jamais.

In te, Domine, speravi non confundar in æternum.

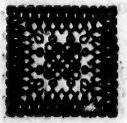

NOMS DES PAPES.	BULLES.	OBJET DU JUBILÉ.
Boniface VIII,	22 février 1300,	Année sainte,
Paul II,	19 avril 1470,	Année sainte,
Sixte V,	25 mai 1589,	Exaltation du S. P.
Clément VIII,	19 mai 1599,	Année sainte,
Paul V,	28 juin 1605,	Exaltation du S. P.
do.	12 juin 1617,	Nécessités de l'église,
Urbain VIII,	7 mai 1624,	Année sainte,
do.	8 avril 1628,	Nécessités de l'église,
do.	22 oct. 1629,	do.
do.	3 mars 1638,	do.
do.	18 mars 1641,	do.
do.	12 déc. 1643,	do.
Innocent X.	9 déc. 1644,	Exaltation du S. P.
do.	2 mars 1648,	Nécessités de l'église,
do.	12 mai 1649,	Année sainte,
Alexandre VII,	14 mai 1655,	Exaltation du S. P.
do.	2 mars 1661,	Contre les Turcs,
do.	7 mars 1664,	do.
Clément IX,	18 juillet 1667,	Exaltation du S. P.
do.	4 fév. 1669,	Contre les Turcs,
Clément X,	16 juin 1670,	Exaltation du S. P.
do.	5 nov. 1672,	Contre les Turcs,
do.	16 avril 1674,	Année sainte,
Innocent XI,	11 sept. 1681,	Conclusion de la paix,
do.	1er août 1683,	Contre les Turcs,
do.	11 déc. 1689,	do.
Innocent XII,	13 nov. 1691,	Exaltation du S. P.
do.	7 sept. 1693,	Pour la paix,
do.	3 déc. 1695,	do.
do.	17 mai 1699,	Année sainte,
Clément XI,	25 fév. 1701,	Exaltation du S. P.
do.	2 déc. 1706,	Pour la paix,
do.	31 mai 1715,	Contre les Turcs,
Innocent XIII,	27 mai 1721,	Exaltation du S. P.
Benoît XIII,	10 juin 1724,	Exaltation du S. P.
do.	26 juin 1724,	Année sainte,
Clément XII,	9 sept. 1730,	Exaltation du S. P.
do.	3 déc. 1734,	Pour la paix,
Benoît XIV,	18 fév. 1745,	Pour la France,
do.	25 déc. 1750,	Année sainte,
Clément XIII,	11 sept. 1758,	Exaltation du S. P.
Clément XIV,	12 déc. 1769,	Exaltation du S.
Pie VI,	1775,	Année sainte,
Léon XII,	25 oct. [illegible],	Année sainte,
Pie VIII,	18 jan. 1829,	Exaltation du S. P.
Grégoire XVI,	2 déc. [illegible],	do.
do.	22 février 1845,	L'église d'Espagne,
Pie IX,	10 janvier 1847,	Exaltation du S. P.
do.	2 juillet 1850,	Année sainte,
do.	21 nov. 1851;	Nécessités de l'église.
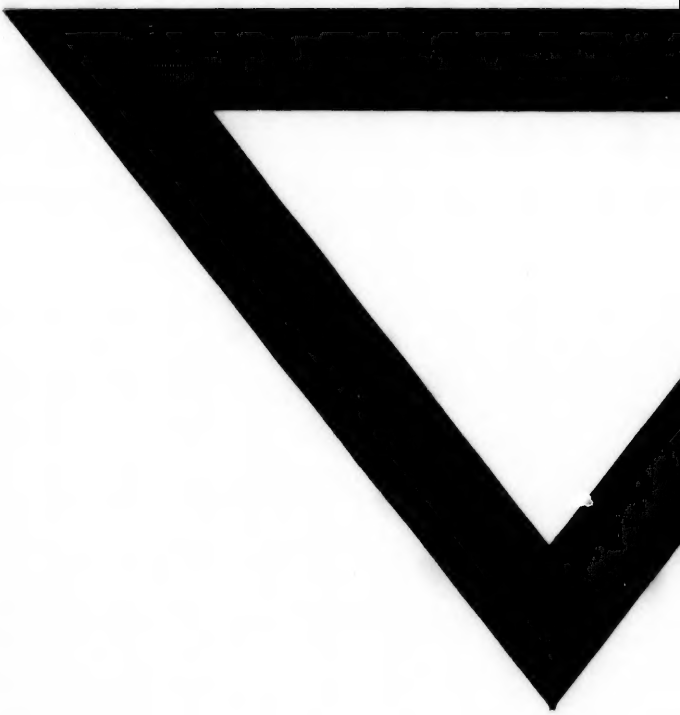
PUBLICATION.	PAR QUI.	DURÉE DU JUBILÉ.
29 juillet 1618.		
10 déc. 1645,		
15 août 1653,	Arche. de Rouen,	Du 17 déc. au 1er janv.
août 1657,		Du 3 sept. au 3 nov.
29 juillet 1658,		Du 12 août au
1664,		De la Pencote à l'octave de la Fête Dieu.
29 janvier 1683,	De Laval,	Du 7 au 20 avril.
16 décembre 1692,		Du 9 au 22 fév. 1693.
novembre 1695,		14 jours dans ce mois.
15 septembre 1722,	De St. Valier,	la 15e de Pâques 1723.
20 novembre 1746,	De Pontbriand,	Du 4 dim. de l'avent.
27 décembre 1751.	do.	6 mois du 16 janv. 1752.
26 janvier 1767,	Briand,	Du 15 au 25 mars.
28 janvier 1771,	do.	[Du 18 au 24 mars.]
28 octobre 1826,	Panet,	6 mois du 11 fév. 1827.
10 mai 1830,	do.	Du 11 au 25 juillet.
14 novembre 1833,	Signay,	Du 8 au 29 décembre.
14 mai 1842,	do.	Du 26 mai au 9 juin.
23 avril 1847,	do.	Du 16 mai au 15 août.
23 avril 1862,	Turgeon,	Du 30 mai au 29 août.